

N° 94

Les politiques d'activation face à leurs limites : pistes pour un redesign social écologique

David Brédart

(CAIPS ASBL)

Avec une postface de Julien Charles

(CESEP ASBL et UCLouvain)

Résumé

Cet article s'intéresse aux politiques d'activation des personnes privées d'emploi en Belgique et, plus particulièrement, en Wallonie. La première partie met en lumière l'incertitude des effets de ces politiques : la revue de la littérature montre que la conditionnalité renforcée des aides et des droits a rarement atteint les objectifs qui lui étaient assignés par les pouvoirs publics. De plus, l'impact des politiques d'insertion n'est, le plus généralement, tout simplement pas évalué en Wallonie.

La seconde partie de cet article rend compte d'une enquête prospective menée par nos soins, afin de compléter l'analyse du passé et de mieux comprendre le présent. Elle ouvre le champ des possibles en identifiant trois scénarios contrastés pour l'avenir des politiques d'emploi et d'insertion : le redesign social écologique, le règne de l'État social actif et le virage conservateur new wave. Dans le cadre d'une société démocratique, le premier scénario constitue une source d'inspiration alors que les deux autres tiennent lieu de repoussoirs. Nous évoquons, alors, la façon dont ces analyses prospectives éclairent les dynamiques à l'œuvre dans les politiques publiques contemporaines de l'insertion socioprofessionnelle.

Abstract

This article focuses on policies to activate unemployed people in Belgium, particularly in Wallonia. The first part highlights the uncertainty surrounding the effects of these policies: a review of the literature shows that the increased conditionality of benefits and rights has rarely achieved the objectives set by the public authorities. Furthermore, the impact of integration policies is, in most cases, simply not evaluated in Wallonia.

The second part of this article reports on a prospective survey conducted by us in order to complement the analysis of the past and better understand the present. It opens up the field of possibilities by identifying three contrasting scenarios for the future of employment and integration policies: ecological social redesign, the reign of the active welfare state, and the new wave conservative shift. In the context of a democratic society, the first scenario is a source of inspiration, while the other two serve as repellents. We then discuss how these prospective analyses shed light on the dynamics at work in contemporary public policies for socio-professional integration.

David Brédart est conseiller au sein de la fédération CAIPS (Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale).

Julien Charles est chargé de cours invité à l'UCLouvain, membre du CriDIS. Il est coordinateur de recherches au CESEP asbl.

1. Introduction

En Belgique, le risque de dérapage de la dette est utilisé pour justifier une réduction des dépenses dans de nombreux domaines. Nos gouvernements nous laissent entendre qu'une seule voie s'ouvre à nous : celle d'une gestion comptable de la chose publique. La technicité des arguments et l'affirmation d'une absence de marge de manœuvre confisquent considérablement le débat. Celui-ci est pourtant au cœur de choix de société qui nous touchent toutes et tous. Au-delà de nos frontières, on assiste à un désenchantement des démocraties occidentales. Une révolution conservatrice est à l'œuvre à l'échelle mondiale. Ces phénomènes se traduisent par de l'autoritarisme et de la prédation économique. Ils se situent à l'interface de l'exaltation de valeurs dites « traditionnelles » et de la célébration de la technologie (Le Monde, le 9 novembre 2025). Ainsi, l'idéologie d'extrême droite resurgit. Elle se popularise sous la forme du majoritarisme : c'est-à-dire, la promotion exclusive d'un groupe social majoritaire dans une société (Mukul Kesavan, 2025). Dans ce contexte, il nous paraît impératif d'être attentifs à la manière dont les mécanismes de solidarités sont présentés dans l'espace public et mis à mal par certaines politiques publiques.

Si l'on considère l'activation des chômeurs, les effets des mesures qui se profilent en Belgique et en Wallonie sont l'objet de vives controverses. A titre d'exemple, retenons que la Cour des comptes est d'avis que l'estimation des effets retour de la réforme du chômage n'est pas suffisamment étayée et qu'il existe un risque très élevé que ceux-ci soient largement surévalués (Cour des comptes, 15 mai 2025). Nous pouvons également nous inquiéter de l'effet de ce choix porté au niveau fédéral sur les communes et les CPAS. Il est aussi légitime d'interroger les conséquences sociales d'une baisse de la protection du travailleur face au risque de perte d'emploi alors que le marché du travail tend à se flexibiliser. Par ailleurs, si l'on examine le taux d'emploi au fil du temps en Belgique (Statbel, 2025), atteindre un taux d'emploi de 80% à la fin de la législature paraît peu probable.

Presque par essence, les arbitrages politiques se font en l'absence d'une certitude factuelle. Ils font intervenir des valeurs, une vision du monde et un projet de société. Gommer la zone d'incertitude qui entoure une décision politique revient à clore le débat démocratique. Rouvrir ce débat nous paraît un enjeu majeur, particulièrement lorsque la décision politique vient en discontinuité d'avis rendus par des experts et des

institutions publiques. Pour cela, impliquer le citoyen sans réduire la complexité des enjeux nous semble essentiel. C'est ce que nous nous proposons d'explorer à travers une contextualisation des politiques d'activation et un travail de scénarisation prospective. Si une objectivation de la thématique nous a paru nécessaire, l'intention n'est pas d'atteindre une revue exhaustive de la littérature sur le sujet de l'activation des chômeurs. Elle est plutôt une invitation à rouvrir le champ des possibles.

2. Méthode et histoire du projet

La finalité générale de la démarche prospective est d'éclairer l'action présente à la lumière de futurs possibles (Sébastien Brunet et Jean-Luc Guyot, 2014). L'analyse s'inscrit dans la dynamique d'évolution des phénomènes (évolutions passées et situation présente). Elle reconnaît l'incertitude qui entoure certains phénomènes complexes. Là où la prédiction est vouée à l'échec, elle prend tout son sens. L'horizon temporel doit permettre de se libérer des contingences présentes. Il variera selon l'objet étudié (par exemple, le rythme d'évolution de l'intelligence artificielle n'est pas le même que celui d'une forêt). Ainsi, la prospective ne cherche pas à figer l'avenir. Plutôt, elle ouvre le champ des possibles en décrivant des futurs contrastés et en identifiant des embranchements vers une trajectoire ou une autre.

La présente étude s'appuie sur une enquête prospective sur l'insertion sociale et professionnelle menée pour et avec la Fédération CAIPS à partir de 2024. CAIPS regroupe environ 110 membres. Ceux-ci sont issus tant du secteur associatif que du secteur public (des ASBL, des CPAS et des associations chapitre XII de la loi organique du 8 juillet 1976). Dans une moindre mesure, elle affine aussi des sociétés coopératives agréées en tant qu'entreprises sociales. Ses membres sont agréés par la Wallonie en qualité de Centre d'Insertion Socio Professionnelle (CISP), de Centre de Formation et d'Insertion Socio Professionnelle Adapté (CFISPA), d'Initiative Locale d'Intégration (ILI), de Service d'Insertion Sociale (SIS), d'Entreprise d'Insertion (EI) et/ou de DigiStart¹. À ce jour, plusieurs de ces agréments sont l'objet de réformes et/ou d'une réduction des moyens alloués. La pérennité de certains services à destination

¹ Chaque dispositif a des missions spécifiques auprès de publics déterminés. Leurs activités sont cadrées par une réglementation dont le respect conditionne l'agrément et le subventionnement. Chaque opérateur rend compte de ses activités à la Région qui procède à des inspections. Ils relèvent, selon l'agrément, des compétences ministérielles de l'emploi et de la formation, de l'action sociale, ou de l'économie sociale.

des citoyens est en péril tout comme celle de certains opérateurs eux-mêmes. Si l'enquête prospective a été lancée avant ces transformations et que son horizon a été établi à 2040, elle permet néanmoins de les éclairer et de comprendre ce qui les réunit.

L'analyse a inclus une revue de la littérature, la réalisation de deux ateliers avec un panel varié de participants et une scénarisation. Plus précisément, le panel des ateliers était composé de 11 participants. Ceux-ci ne se présentaient pas avec un mandat de représentation institutionnelle (condition nécessaire à la liberté de parole attendue dans un tel exercice). Ont ainsi contribué des acteurs de terrain, du monde de la recherche, du monde syndical ou de la représentation sectorielle, du monde institutionnel et du monde politique (retenons, à titre illustratif, la présence de professionnels du CIRIEC, du Forem, de la FGTB et de l'IWEPS).

Le premier atelier a eu pour objectif de dresser le portrait rétrospectif des deux dernières décennies jusqu'à la situation présente, et d'identifier des images du futur. L'animation de cette seconde partie a été structurée autour de l'énonciation de « possibles » entendus comme des images du futur exprimées en quelques phrases. Soixante-et-un « possibles » ont été énoncés et catégorisés en thèmes². Un document de synthèse de ces travaux a été envoyé aux participants et amendé en début de session lors du second atelier. Un score a alors été attribué à chaque « possible ». D'une part, ce score a été déterminé en fonction de son degré présumé d'impact sur le secteur de l'insertion socioprofessionnelle et ses publics, s'il advenait. D'autre part, chaque « possible » a été évalué selon sa vraisemblance (autrement dit, la probabilité estimée de son occurrence). Enfin, des variables structurantes ont été identifiées et croisées selon la méthode de la logique intuitive (George Wright, Ron Bradfield et George Cairns, 2012). Une ébauche de scénarios a ainsi été arrêtée lors de ce second atelier. Les scénarios ont ultérieurement fait l'objet, lors de leur rédaction par nos soins, d'un aller-retour avec plusieurs des participants aux ateliers.

Nous avons ensuite publié deux documents en juin 2025 à destination des membres de CAIPS. L'un reprenant une analyse des politiques d'activation et l'autre présentant trois scénarios prospectifs. Ces documents ont fait l'objet d'une mise en discussion plus académique, au sein du séminaire du groupe de recherches « Travail,

² La catégorisation a permis de classer les « possibles » selon qu'ils se rapportent : à la citoyenneté et à l'accès aux droits fondamentaux ; au contexte économique et de l'emploi ; au contexte politique global ; aux finances publiques et à la protection sociale ; à la formation / l'accompagnement et à leur paysage institutionnel ; à la gestion publique et au partenariat avec le non-marchand.

Entreprises, Démocratie » (TED) organisé à l'UCLouvain le 30 septembre 2025. La présente étude a été nourrie par ces échanges et un accompagnement plus large de l'équipe de recherche du CESEP.

3. Les politiques d'activation

Les politiques d'activation réinterrogent la place de l'État depuis de nombreuses années déjà :

La crise économique des années 1970 a mis les États-providence sous pression. Les redressements des années 1980 ont été opérés dans un contexte politique et doctrinal en nette rupture par rapport aux compromis sociaux antérieurs et ont conduit à des mutations dans les règles du jeu économique. [...] Si la notion d'État social actif – inspirée de la troisième voie de Tony Blair – sous-tend les réorientations récentes de la politique sociale belge et européenne, il y a lieu de se demander en quel endroit l'État est actif et quels sont les points où il a renoncé à l'être. En considérant la globalisation financière comme une donnée, en acceptant comme inéluctable ou souhaitable la passivité dans certains registres de la politique économique, en concevant l'activation de la politique sociale comme une mise en conformité des personnes vis-à-vis des exigences du marché, l'État social actif ne contribue-t-il pas à consacrer la primauté de l'économie sur le politique ? (Isabelle Cassiers, 2005).

3.1. L'avènement de l'État social actif

Il y a 25 ans, en matière d'insertion socioprofessionnelle, la Belgique bascule vers le modèle de l'État social actif. Le concept est introduit dans le cadre de l'accord de gouvernement fédéral conclu le 14 juillet 1999, promu par le Ministre Vandenbroucke (membre du parti socialiste flamand) dans le Gouvernement Verhofstadt I (leader des libéraux flamands).

L'État social actif s'installe face à un besoin jugé criant d'augmenter le taux d'emploi. Pour y répondre, l'objectif politique porte sur une plus grande adaptabilité et flexibilité de celles et ceux qui sont inactifs, par défaut d'employabilité ou de motivation. Le concept d'État social actif repose sur le principe que les individus ont des droits mais aussi des devoirs.

Ses moyens d'action relèvent principalement de trois ordres (Abraham Franssen, 2008). Premièrement, il s'agit de corriger certains mécanismes du filet de protection sociale dont les effets pervers seraient de décourager l'activation et d'opérer comme un piège à l'emploi. Deuxièmement, les moyens choisis accentuent la conditionnalité des aides vis-à-vis de leurs allocataires qui doivent faire la preuve de leur disponibilité et de leurs bonnes dispositions à s'activer. Enfin, l'Etat social actif se caractérise par le développement de politiques publiques centrées sur des groupes à risque ainsi que l'individualisation et la contractualisation de l'accompagnement.

Ce faisant, l'État social actif redéfinit le risque : les politiques publiques à l'œuvre érigent la personne inactive en responsable de sa situation et non plus en victime d'un risque collectif. Le droit à l'aide sociale repose dès lors sur une objectivation du besoin mais aussi du mérite, évalués (contrôlés) sur base d'indications du législateur par des organismes tels que les CPAS ou le Forem et l'ONEM. L'État social actif ne se limite pas à l'octroi d'allocations compensatrices. Il vise aussi à des investissements préventifs justifiés par la prévisibilité accrue des risques sociaux encourus par certaines catégories de citoyens (par exemple, le risque de chômage est modulé en fonction de l'âge, du sexe, du niveau de formation ou de la sous-région où est domiciliée la personne). Par conséquent, la gestion du risque se veut ciblée et individuelle en vue d'assurer l'égalité des chances de participation active de toutes et tous au sein de la société.

En matière de chômage, de soins de santé, ou encore d'handicap, les politiques s'individualisent par un accompagnement personnalisé et contractualisé. Pour ce faire, l'État social actif missionne une pluralité d'opérateurs spécialisés dans l'insertion de certaines catégories de citoyens. Au projet social global transformateur, mettant des équipements collectifs homogènes à disposition de toute la population, et visant à l'égalisation des droits et des conditions, se substitue désormais une diversité de projets et de dispositifs particuliers centrés sur les « groupes à risques ». Ceci s'accompagne d'un appareillage techno-bureaucratique et d'une terminologie empreinte d'ingénierie managériale.

Dès lors, les mécanismes de l'État social actif ne visent pas tant à empêcher le surgissement du risque qu'à en couvrir ses conséquences. Il se fonde sur la promesse implicite de la disponibilité et de la sécurité d'emploi. En ramenant ce focus du risque à l'échelle de l'individu, l'État social actif invisibilise fortement les phénomènes macro-économiques et structurels.

3.2. Le bilan mitigé de la conditionnalité renforcée des droits

Les allocations de chômage représentaient en 2023 environ 5,5% des 118 milliards de dépenses liées aux prestations de sécurité sociale. Pour donner un ordre de grandeur, ceci équivaut environ à la moitié des dépenses liées aux indemnités pour incapacité de travail, à un cinquième des dépenses pour les soins de santé et à un dixième des dépenses pour les pensions (Cour des comptes, 2024)³. Augmenter le taux d'emploi reviendrait à diminuer les dépenses pour les allocations de chômage et à accroître le nombre de travailleurs qui contribuent au financement de la sécurité sociale. L'analyse de l'effet de la conditionnalité renforcée des droits sur les transitions vers l'emploi en Belgique a fait l'objet de plusieurs travaux, dont nous présentons ici quelques conclusions.

Le 1er novembre 2012, la dégressivité renforcée des allocations de chômage est entrée en vigueur. L'ONEM (2021) a publié une évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi de dix ans de cette dégressivité renforcée (période 2010-2020). L'analyse n'indique aucune évolution à la hausse en matière de sortie du chômage en général ou de sortie spécifiquement vers l'emploi. Par ailleurs, si la dégressivité renforcée a été instaurée en vue de l'assainissement des dépenses publiques, la réforme a permis de réaliser des économies limitées que l'on ne peut pas considérer comme un changement de cap (une économie sur les dépenses sociales de 0,5% sur environ 10 ans). Enfin, l'analyse a montré comment l'allocation moyenne du chômeur reste constamment en dessous du seuil de pauvreté. Les auteurs en concluent que toute réforme des allocations de chômage qui implique une diminution de l'allocation pour certains groupes – quel que soit le profil envisagé – peut être délicate pour le maintien de la fonction de protection des allocations de chômage.

À partir de 2015, les jeunes de plus de 25 ans n'ont plus eu droit à une allocation d'insertion s'ils étaient au chômage un an après avoir obtenu leur diplôme. Dans le même temps, le gouvernement a imposé qu'à partir de septembre 2015, ce droit soit refusé aux jeunes de moins de 21 ans qui n'ont pas de diplôme de la sixième année de l'enseignement secondaire. Bart Cockx, Koen Declercq, Muriel Dejemeppe et Bruno Van der Linden (2022) en ont fait l'analyse. Pour les jeunes sans diplôme de l'enseignement secondaire, la réforme passe complètement à côté de son objectif. La suppression du droit à l'allocation d'insertion n'a pas d'effet statistiquement significatif

³ Précisons que les allocations familiales et l'aide sociale entrent dans un autre cadre budgétaire.

sur les chances de trouver un emploi, sur l'obtention d'un diplôme ni sur l'abandon scolaire. Pour les jeunes titulaires d'un Master universitaire, la réforme a également manqué son objectif : la réforme n'a pas favorisé la transition vers des emplois durables. L'étude révèle toutefois un avantage non intentionnel pour les jeunes de l'enseignement supérieur. Les auteurs posent donc la question : cet avantage non intentionnel justifie-t-il le coût imposé à tous les jeunes qui perdent le droit à l'allocation d'insertion ? En effet, la suppression de ce droit en a plongé certains dans la pauvreté et a rendu impossible pour d'autres de vivre de manière autonome sans le soutien financier de leurs parents.

À partir de 2015, l'accès aux allocations d'insertion a également été restreint à une période de 36 mois. Le Forem (2017) s'est intéressé à ce que sont devenues les personnes arrivées en fin de droit. Un an après la fin de droit : 29% occupaient un emploi ; 26% étaient inscrites au Forem, dont 14% obligatoirement à la demande d'un CPAS ; 1% suivaient une formation ; 44% n'étaient ni inscrites au Forem, ni en emploi, ni en formation. Si nous revenons aux effets attendus de la réforme actuelle de la limitation dans le temps des allocations de chômage en Belgique, les projections du législateur se basent sur ces derniers chiffres ainsi que sur l'exemple d'autres pays européens. Or, selon Bruno Van der Linden (2024), ces statistiques peuvent varier d'une étude à l'autre. Surtout, il s'agit d'une pure description. Pour parler de lien causal, il faut bâtir un contrefactuel crédible : ce qu'il serait advenu aux mêmes personnes en l'absence de fin de droit. Selon l'auteur, les effets de la fin de droits aux allocations d'insertion ne sont en réalité pas connus. Il indique également l'importance de se montrer prudent dans la transposition des résultats venant d'autres pays appliquant une fin de droit. Ceci étant donné qu'ils ont conçu initialement leur système de la sorte. Les connaissances sur les effets de l'introduction d'une fin de droit sont donc très limitées.

Toujours dans ce contexte de modification du dispositif d'assurance-chômage en Belgique, Benoît Bayenet, Martin Rodriguez Conde, Ilan Tojerow et Anna Zaytseva (2024) proposent une revue de la littérature scientifique sur le sujet de la limitation dans le temps des allocations de chômage en Europe. S'il apparaît presque certain que la réduction de la période potentielle d'indemnisation puisse faciliter le retour à l'emploi, un tel effet positif pourrait ne concerner qu'une partie des chômeurs de longue durée, en raison de leurs caractéristiques personnelles (inadéquation de compétences, problèmes d'invalidité, discriminations liées à l'âge, etc.). Les auteurs

recommandent que les mesures à l'agenda politique belge en la matière tiennent compte de leurs externalités négatives. Enfin, ils alertent sur le risque évident d'augmenter le taux de sortie vers les autres systèmes de protection ou d'aide sociale.

Dès lors, sans nier que la proportion d'emplois vacants est élevée en Belgique, que la part de chômeurs de longue durée est importante, que la manière d'indemniser les chômeurs peut avoir une part de responsabilité dans cette situation, que les autres pays occidentaux ont des systèmes d'assurance chômage à durée limitée, force est de constater que jusqu'à présent le législateur a été en incapacité de prédire correctement les effets des politiques d'activation qu'il a défini en Belgique. L'incertitude qui entoure les effets directement attendus des réformes en matière d'activation aussi bien que leurs externalités tant positives que négatives paraît donc indéniable.

Enfin, certaines données sont fortement occultées du débat public qui entoure les réformes actuelles, notamment concernant les conséquences de la flexibilisation du marché du travail. Premièrement, l'ouverture du droit aux allocations de chômage en Belgique est l'une des plus strictes d'Europe, seuls les Pays-Bas demandent plus de jours travaillés pour bénéficier des allocations de chômage. Dès lors, les salariés qui ont un travail flexible, comme les contrats extra, les flexi-jobs ou le travail intérimaire, rencontrent parfois plus de difficultés pour bénéficier des allocations de chômage (ONEM, 2024). Deuxièmement, sortir des chiffres du chômage suppose une période ininterrompue à l'emploi plus longue que trois mois. Autrement dit, certains chômeurs peuvent avoir des périodes à l'emploi sans pour autant sortir des chiffres du chômage ni remettre leur compteur à zéro. Troisièmement, en Belgique, certains contrats flexibles, plus précisément les flexi-jobs, offrent des avantages fiscaux tant pour le travailleur que pour l'employeur dont la contribution à la sécurité sociale est réduite. Quatrièmement, si la part de chômeurs de longue durée (de plus de 2 ans) reste importante, la tendance est à une diminution alors que les chômages de courtes et moyennes durées augmentent (ONEM, 2025).

3.3. Une connaissance limitée de l'effet des dispositifs d'insertion

La conditionnalité des droits se décide avant tout au niveau fédéral. Parallèlement, d'autres politiques d'activation visent l'insertion des chômeurs et sont plutôt de la compétence des régions : orientation et coaching, formation, stage de découverte d'un métier, placement, etc. La mise en œuvre de ces politiques fait

intervenir des opérateurs variés (issus des secteurs public et privé, non-marchand et marchand) subsidiés dans le cadre d'un agrément ou d'un appel à projets. Ceci s'articule au contrôle de la disponibilité du chômeur par les services publics de l'emploi. Mais quels en sont les effets ?

3.3.1. Éléments de contexte

Rappelons d'abord quels sont les profils les plus vulnérables en matière d'insertion. Les personnes les plus exposées à se retrouver dans un statut persistant de non-emploi sont celles d'origine étrangère hors UE, en situation de handicap, faiblement diplômées ou ayant un diplôme non reconnu dans l'UE. Une durée d'inoccupation longue, un faible niveau de connexité sociale, un faible accès à la mobilité et/ou une vulnérabilité digitale sont des causes supplémentaires. Enfin, l'âge et le genre influencent tout comme la configuration familiale (famille monoparentale, enfant en bas âge, etc.). Si le contrôle de la disponibilité s'applique à tous les chômeurs (à savoir, l'évaluation de l'effort de recherche d'emploi et de l'acceptation d'offres), les dispositifs d'insertion sont quant à eux conçus avant tout par rapport à ces catégories de publics.

Ensuite, historiquement, pour implémenter l'État social actif, les politiques d'insertion se sont en partie reposées sur des actions déjà à l'œuvre dans le secteur associatif. Ainsi, ces politiques sont venues les soutenir et les déployer, mais aussi les réglementer et en délimiter le périmètre. Leurs missions originelles (centrées sur l'aide et l'émancipation) ont plus ou moins été retranscrites dans les réglementations. Le secteur de l'insertion se trouve ainsi ponctuellement en tension vis-à-vis de certaines normes et politiques d'activation qui l'éloigneraient de ses missions originelles. De plus, de nouveaux acteurs qui ne partagent pas les mêmes fondements viennent en concurrence pour l'obtention de subventionnements relatifs à des actions d'insertion (par exemple, les sociétés d'intérim). La nature même des missions soutenues par les politiques d'insertion est donc sujette à débat.

Enfin, les évaluations d'impact à l'échelle des dispositifs sont rares en Wallonie. Certaines évaluations commanditées par le politique ne sont tout simplement pas publiées. Cela a été le cas dernièrement pour le dispositif de formation de base au numérique « DigiStart » évalué par le Haut Conseil Stratégique dans le cadre du Plan d'Inclusion Numérique. Les résultats ne sont pas communiqués alors que les moyens alloués au dispositif sont drastiquement réduits dans le budget wallon 2026.

Ce considérant, d'une part, nous nous sommes intéressés aux résultats d'analyses menées à Bruxelles, en Flandre, sur l'ensemble du territoire belge et en France. D'autre part, nous avons considérés les résultats d'évaluations conduites en Wallonie à d'autres échelles que celle du dispositif.

3.3.2. L'accompagnement et le contrôle de la disponibilité

La littérature s'accorde sur le fait qu'un accompagnement intensif et individualisé a un impact positif sur les transitions vers l'emploi (Denis Fougère, Thierry Kamionka et Ana Prieto, 2010). Plus précisément, l'accompagnement fréquent et physique joue un rôle central dans le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Ceci s'explique par le sentiment de soutien perçu par la personne qui favorise sa motivation, sa confiance et sa persévérance (Louiza Boudraa et Rawad Chaker, 2023).

Le contrôle de la disponibilité n'a quant à lui de sens que si la durée de chômage dépend de décisions sur lesquelles le chômeur a une emprise. Ainsi, en Belgique, le renforcement du contrôle ne corrige pas forcément la trajectoire de chômage. En effet, l'accompagnement assuré par les services publics de l'emploi se construit autour de normes qui considèrent peu le fonctionnement réel du marché du travail non qualifié (Marc Zune, Didier Demazière et Elise Ugeux, 2017). La persistance du chômeur dans le non-emploi produit en revanche une désillusion. De plus, la confrontation répétée à des sollicitations qui n'aboutissent pas rend difficile de cerner ce qui est réaliste et accessible professionnellement (ibid.). Précédemment, une évaluation du Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs montrait déjà que les effets du contrôle s'observaient surtout chez des chômeurs très éduqués, qui ont une expérience récente d'emploi, qui résident dans une sous-région où le chômage est plus faible, etc. (Bart Cockx, Muriel Dejemeppe et Bruno Van der Linden, 2007).

Selon les préconisations de leurs auteurs, ces résultats plaident pour le développement d'une politique de création d'emploi sur les segments peu qualifiés et pour la suppression du contrôle administratif de l'effort. Centrer le contrôle sur des actions plus vérifiables telles que le refus d'offres d'emploi convenable semblerait plus porteur. Il s'agirait alors impérativement de préciser la notion d'emploi « convenable ». Ensuite, ces résultats soutiennent l'organisation d'un accompagnement intensif et personnalisé. S'il apparaît indiqué d'identifier un référent stable pour le chômeur, enfermer l'accompagnement dans une relation duelle peut s'avérer préjudiciable. Ainsi, insérer des acteurs tiers, associatifs par exemple, est une manière d'ouvrir les

perspectives de l'accompagnement dans une action complémentaire à celle des services publics. Enfin, il est recommandé de ne pas intervenir trop tôt de manière systématique dans l'épisode de chômage (avant 6 mois de chômage) au risque de gaspiller des ressources publiques en ne laissant pas le temps à celles et ceux qui le peuvent d'en sortir seuls.

3.3.3. Les formations professionnalisantes, d'orientation et de base

Il ressort également un consensus autour de l'impact positif des formations professionnelles sur l'accès à l'emploi après l'effet de rétention (qui correspond à la durée de la formation, pendant laquelle peu de sorties du chômage sont observées). Il faut en général deux ans pour observer cet effet positif significatif (Isabelle Sirdey et Catherine Smith, 2024).

L'impact dépend des caractéristiques de la formation suivie ainsi que de celles des demandeurs d'emploi. À titre illustratif, selon une étude menée en Flandre (Bart Cockx, Michael Lechner et Joost Bollens, 2023), les effets des formations courtes (moins de 6 mois) sont particulièrement élevés pour les migrants récents ayant une faible maîtrise du néerlandais. Des formations plus longues (entre 6 et 10 mois) apparaissent spécialement utiles pour les travailleurs plus âgés. Ceci est cohérent avec l'idée que ces derniers ont besoin d'une reconversion intensive pour leur réorientation professionnelle.

Quant au gain des formations d'orientation, il apparaît comme étant indirect sur les transitions vers l'emploi. Dans le champ de l'approche par les capacités d'Amartya Sen, différents articles soutiennent que la formation professionnelle ne peut avoir des effets bénéfiques que si elle résulte d'un choix éclairé et s'inscrit dans un projet qui fait sens dans le parcours des individus concernés (IWEPS, 2016). En outre, une étude longitudinale et quasi-expérimentale montre des acquisitions développementales en lien avec le bilan de compétences, dont la stabilité est évidente encore six mois après la fin de la démarche pour les critères d'auto-connaissance et d'estime de soi (Jean-Philippe Gaudron, Jean-Luc Bernaud et Claude Lemoine, 2001).

Les formations de base et de remise à niveau s'inscrivent quant à elles dans le paysage de l'insertion en écho aux besoins des demandeurs d'emploi. Selon une enquête du Forem (2021), en Wallonie, réaliser sans erreurs des additions, des soustractions, des multiplications, des divisions et effectuer des règles de trois est problématique pour 28% des demandeurs d'emploi inoccupés répondants. Pouvoir

rédiger un CV et une lettre de motivation est problématique pour 34 % des répondants. Organiser les déplacements en respectant les horaires est problématique pour 21% des répondants ou encore, communiquer à l'aide de courriers électroniques est problématique pour 20% d'entre eux.

3.3.4. L'émancipation et l'autodétermination des publics

L'étude d'impact requiert des moyens importants. Il est complexe d'attribuer avec certitude à une source isolée les effets d'émancipation et d'autodétermination observés chez les publics. Ceux-ci résultent souvent de causes imbriquées et la vie humaine ne se déroule pas dans un laboratoire où toutes les conditions sont rigoureusement contrôlées. L'évaluation d'impact social vise donc davantage à mettre en évidence des contributions.

Plusieurs démarches ont été entreprises ces dernières années par des opérateurs de l'insertion à l'échelle de leurs structures. Ceci s'est fait avec le soutien de la Région Wallonne et de partenaires académiques (voir : ConcertES, 2025). L'ambition y était un apprentissage organisationnel et une amélioration continue des pratiques. Ces démarches évaluatives ont démontré des effets de diverses natures. Citons la contribution d'une initiative locale d'intégration auprès de publics migrants dans l'activation de droits qui leur sont en principe garantis. Mentionnons aussi celle d'un centre d'insertion socioprofessionnelle à la mise en projet et à l'estime de soi de stagiaires peu qualifiés. Énonçons encore la contribution d'un taxi social aux liens qui favorisent la cohésion, l'unité et le bien-être collectif au sein d'un territoire rural (dans le cadre d'une IDESS : Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale).

Alors que l'évaluation d'impact social demande des ressources importantes, l'on retrouve dans la littérature sous le label de « informed practice » l'idée selon laquelle il paraît judicieux pour le pilotage des politiques publiques de soutenir des pratiques reconnues comme faisant leurs preuves (dont les effets sont corroborés par des études scientifiques) sans systématiquement en mesurer les résultats.

Du point de vue sectoriel, il est par exemple mis en évidence que les centres d'insertion socioprofessionnelle sont des dispositifs moins discriminants en matière de sélection des participants. De plus, ils inscrivent leurs pratiques d'encadrement dans la logique de liberté de choix et d'autonomisation des bénéficiaires, ce qui requiert un temps long (Périne Brotcorne, 2016).

3.3.5. Enjeux d'actualité en Wallonie

Comme le résume Altay Manço (2024), les rapports de la Banque Nationale de Belgique, du Conseil supérieur de l'emploi, de la Cour des comptes et de l'OCDE qui ont porté sur les pratiques d'insertion à l'emploi en Wallonie décrivent un système de dispositifs nombreux et coûteux. La cohérence interne et la pertinence par rapport aux besoins du marché et des chercheurs d'emploi y sont faibles. Ces constats viennent justifier, d'une part, les projets actuels de réforme du paysage de l'insertion et, d'autre part, l'introduction d'une condition de performance au financement des opérateurs. L'idée du législateur y est de concevoir des dispositifs qui s'adaptent de façon dynamique au marché de l'emploi tout en supprimant la redondance dans l'offre. Cependant, les rapports mentionnés adressent avant tout la question de l'efficacité sous l'angle budgétaire, et non sous l'angle du besoin sociétal. Se limiter à une telle interprétation pour définir des politiques publiques comporte plusieurs risques.

3.3.5.1. *Risque relatif à l'introduction d'une condition de performance*

Les résultats de plusieurs études nous forcent à être prudents lorsqu'il s'agit de sortir d'un schéma de financement structurel. En effet, en matière d'insertion, lorsque le service public est externalisé via un appel d'offres, il est mis en évidence que la rémunération à la performance des opérateurs subsidiés comporte deux risques majeurs : l'écémage (le recrutement des chômeurs les plus employables au détriment des autres) et le parking (la concentration des moyens sur les chômeurs en formation les plus employables). À l'inverse, privilégier des services structurels évite de s'exposer au risque de la perte au fil du temps de l'expérience acquise par les professionnels (Gwenn Parent et Olivia Sautory, 2014). Par ailleurs, au nom de la qualité du service rendu, les services de Pôle emploi (en France) ont fait l'objet d'une rationalisation et d'une mesure via des indicateurs de performance. Paradoxalement, ce sont précisément les nouveaux critères de mesure de l'individualisation qui sont venus limiter le travail relationnel. L'activité statistique et gestionnaire prend le pas sur le travail relationnel, n'étant dès lors pas toujours compatible avec un accompagnement de qualité (Lynda Lavitry, 2018).

Ensuite, dans la logique d'un financement à la performance, l'évaluation systématique de l'action suppose de choisir un nombre réduit d'indicateurs facilement mesurables. Ceci resserre le spectre de l'évaluation au risque de ne plus considérer l'ensemble des effets en jeu. Une controverse récente entre l'administration (le SPW

EER soutenu par son Ministre de tutelle) et la représentation sectorielle (l'Interfédé) exemplifie la question avec les centres d'insertion socioprofessionnelle. L'insertion positive d'un public peu qualifié se résume-t-elle à une sortie vers l'emploi ou vers une formation qualifiante ? Le secteur s'en défend. L'avis n°1614 du CESE Wallonie tend à lui donner raison et invite à considérer comme des résultats : « *Des aspects tels que l'acquisition de compétences transversales, numériques et techniques, la réduction des obstacles à l'insertion (logement, mobilité, garde d'enfants...), le développement de l'autonomie et de la confiance en soi, l'amélioration des aptitudes relationnelles et de la capacité à s'intégrer dans un collectif de travail, [...]* » (p.7).

3.3.5.2. *Risque relatif à l'affirmation d'un modèle adéquationniste*

Le modèle porté par le législateur réaffirme que les parcours des chômeurs sont linéaires. Autrement dit, si une personne sans emploi n'a pas de projet professionnel ou est en défaut de compétences, celle-ci va définir son orientation. Elle va pallier un éventuel déficit d'aptitudes sociales ou de savoirs de base. Puis, elle entrera en formation à visée professionnelle avec, certainement, à la clé un stage. Ceci lui ouvrira, probablement grâce à une aide à l'emploi, les portes du monde du travail. Dans un premier temps, peut-être qu'elle signera un contrat en économie sociale. Elle aboutira, finalement, presque sans embuche, dans l'économie classique. Ainsi, elle viendra combler un besoin de main d'œuvre spécialement là où il y a une pénurie. Cette vision linéaire (et qui va à sens unique) repose sur un postulat adéquationniste. L'objectif est donc d'améliorer l'employabilité du chômeur pour faire concorder son profil à la demande du marché de l'emploi.

Or les observations du terrain montrent une autre réalité. Outre les discriminations à l'embauche dont peuvent être victimes certains chômeurs de longue durée, la qualité des opportunités d'emploi qui leur sont proposées interroge. Quels sont les débouchés réels dans des métiers qui sont souvent pénibles, usant physiquement, avec des horaires coupés et/ou décalés, des conditions salariales rudimentaires, des contrats flexibles et peu de perspective d'évolution ? La fédération des CPAS alerte sur l'accroissement d'un nouveau public de travailleurs pauvres (Marie Castaigne, 2023). Un effet tourniquet est pointé chez certains dispositifs tels que l'Article 60 (Marc Zune, Didier Demazière et Elise Ugeux, 2017). Les Agences Locales pour l'Emploi (ALE) ou l'économie sociale d'insertion sont-elles juste des tremplins et si oui, vers quoi ? Quelle est en réalité l'offre et l'attractivité de l'économie dite classique sur les segments peu qualifiés ?

Récemment, l'IWEPS (2025) a introduit le concept d' « employeurabilité » : la capacité des entreprises à attirer, stabiliser et valoriser leur main-d'œuvre. L'IWEPS a suivi sur cinq ans les trajectoires de près de 7.700 jeunes sortis en 2014 de l'enseignement secondaire qualifiant en Wallonie. Contrairement aux attentes, les formations aux métiers dits « en tension » n'offrent pas nécessairement une insertion plus rapide ni plus stable sur le marché du travail. Les premiers emplois sont souvent précaires : intérim, temps partiel, bas salaires. Les inégalités de genre sont marquées. Cinq ans après leur sortie, seul un tiers des diplômés semble encore travailler dans le secteur correspondant à leur formation initiale. En conclusion, selon les auteurs, les politiques de lutte contre les pénuries doivent dépasser la seule logique de volume de formation. Il est urgent de questionner les conditions de travail et d'emploi dans les secteurs concernés.

Par ailleurs, des modèles émergents proposent l'abandon du principe d'inemployabilité des chômeurs non qualifiés et explorent d'autres stratégies d'appariement (voir : Thierry Dock, 2020 et Altay Manço, 2024). Ils inversent la logique selon laquelle l'insertion professionnelle ne peut être envisagée qu'une fois l'insertion sociale suffisamment solide. Ces modèles valorisent les capacités existantes de la personne et l'accompagne voire la forme alors qu'elle est déjà en poste. Ils agissent sur les procédures de recrutement et de sélection en privilégiant d'entrée un contrat stable et en ne mettant pas les candidats en concurrence. Ils interviennent donc tant sur l'offre que sur la demande et ouvrent ainsi d'autres voies.

Enfin, dans les faits, rappelons que le projet socioprofessionnel s'exécute rarement tel que prévu. L'orientation se confirme chemin faisant. Le modèle scolaire qui prévaut dans certaines formations n'est pas adapté à tout le monde. La maîtrise de compétences transversales est requise même pour des emplois peu qualifiés. L'état de santé, la vie familiale, la situation financière ou le bien-être psychosocial peuvent changer et modifier les capacités de tout un chacun à se déplacer, à accepter des horaires flexibles, à réaliser certaines tâches, etc. Autrement dit, des allers-retours ont lieu, des adaptations sont nécessaires, des freins et besoins initiaux perdurent même lorsque l'on « passe » une étape du parcours. Ceci explique, avec son ancrage historique, l'organisation actuelle du paysage de l'insertion dont les dispositifs tendent depuis plusieurs années, non pas vers une stricte séquentialité de leurs actions, mais vers la simultanéité de leurs interventions et la pluridisciplinarité dans une approche globale centrée sur la personne.

3.4. Conclusion intermédiaire

Au vu des résultats exposés et des recommandations contenues dans les rapports et articles scientifiques présentés, il est assez étonnant pour ne pas dire inquiétant de voir certaines politiques d'activation qui (re)viennent sur le devant de la scène, présentées par le législateur comme innovantes. En effet, que celles-ci concernent l'accompagnement ou le contrôle de la disponibilité, la formation ou l'orientation des personnes privées d'emploi, il apparaît relativement établi qu'elles n'atteignent pas leurs objectifs. Un doute raisonnable justifierait une gouvernance plus adaptative. Or, pour John Dewey (Christian Ruby, 2018), la démocratie ne peut être qu'une expérimentation soumise en permanence à l'épreuve des faits – et non un ordre dogmatique ou institutionnel. Qu'advient-il lorsque, en tant que société, nous ne tenons pas compte de nos apprentissages passés ou nous nous coupons de la possibilité d'expérimenter ? Certes, des améliorations sont assurément attendues pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes dans une visée autodéterminée, durable et émancipatrice. Mais, actuellement, nous mettons-nous en condition de les expérimenter ?

4. Trois scénarios prospectifs à l'horizon 2040

Comme nous l'avons évoqué dans la section méthodologique de cette étude, nous avons établis trois scénarios à partir des ateliers prospectifs. Ils permettent d'identifier que d'autres voies sont possibles même si toutes ne sont pas désirables. De manière introductive et dans une volonté d'en faciliter la prise en main ainsi que la comparaison, nous reprenons les éléments structurants des scénarios dans le tableau ci-dessous. Nous reviendrons ensuite sur chacun d'entre eux avec quelques éléments qui les précisent pour enfin proposer un positionnement normatif (ce que nous jugeons souhaitable) en matière d'insertion sociale et professionnelle.

4.1. Présentation des scénarios

	Le redesign social-écologique	Le règne de l'État social actif	Le virage conservateur new wave
<i>Sphère mondiale</i>	Instances internationales	Grandes multinationales	Géants de la tech (monopolistiques)
<i>Modèle de l'État</i>	État unitaire et décentralisé	État fédéral	État confédéral
<i>Gouvernance</i>	Démocratie participative	Démocratie représentative	État policier, fin de l'État de droit
<i>Valeurs</i>	Accès aux droits fondamentaux	Performance et efficience	Famille traditionnelle et communauté
<i>Économie</i>	Économie sociale	Économie de marché et actionnariat	Protectionnisme
<i>Sécurité sociale</i>	Refinancement du système public	Basculement vers le système assurantiel	Solidarités intra-communautaires
<i>Cohésion sociale</i>	Égalitarisme et auto-détermination	Fragmentation socio-économique	Polarisation identitaire
<i>Environnement</i>	Des services à perpétuer	Des ressources à exploiter	Un patrimoine à gérer

Tableau 1 : Trois scénarios prospectifs

4.1.1. Le redesign social-écologique

Dans le scénario du redesign social-écologique, en 2040, nous sommes dans un monde où les instances internationales ont été réinvesties. L'Union Européenne soutient ses membres dans la volonté de sortir du règne de la croissance du PIB. Un véritable basculement s'est opéré depuis que les États peuvent emprunter à taux bas directement à la Banque Centrale Européenne, engendrant la fin de la dépendance envers les banques privées et les agences de notation.

En Belgique, le vote du budget repose désormais sur trois critères : l'égalité entre les personnes et entre les territoires, la soutenabilité patrimoniale et la responsabilité globale. Le système fiscal belge a été réformé de sorte que la sécurité sociale ne soit plus strictement fondée sur le travail. Lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales, hausse de la taxation sur les plus-values financières, progressivité exponentielle de l'impôt sur les personnes physiques et les entreprises, limitation de la succession patrimoniale renflouent progressivement les caisses de l'État.

Les allocations de chômage, d'insertion, d'incapacité et de pension ont laissé place à un dispositif unique : l'Allocation Inclusive Décente Étendue (AIDE). L'AIDE peut être activée par toute personne dès que son revenu présente le risque de descendre sous le seuil de pauvreté absolu. L'AIDE a conduit à une forte simplification administrative et à une fin des pièges à l'emploi et autres effets pervers d'un système de sécurité sociale centré sur le statut de la personne.

Pour prévenir la désaffiliation sociale, des politiques publiques veillent à ce que chacun puisse prendre part positivement à la société. Les subsides ne sont plus alloués en réponse à une mission règlementée mais en fonction d'une action conçue suivant les besoins et ressources territoriaux, souvent à l'initiative des experts de terrain et avec l'implication de citoyens. L'évaluation y est envisagée comme un processus dans un modèle délibératif incluant les bénéficiaires. Des politiques participatives émergent ainsi aux échelles locales.

Ce mouvement de réinvention de la démocratie se retrouve aussi au sein de l'entreprise. La pénurie de main d'œuvre a renversé le rapport de force entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Les adaptations/évolutions de poste tout au long de la vie sont devenues légion. La finalité sociale et les conditions de travail sont maintenant prioritaires à la rémunération des actionnaires. L'économie sociale est en plein essor et protège l'emploi local.

À sa faveur, des mesures viennent réguler l'articulation entre le marché intérieur et les marchés internationaux. La réglementation européenne est harmonisée pour lutter contre le dumping fiscal et le dumping social. Les produits importés sont taxés selon leur durabilité, la capacité à les produire localement et la juste rétribution du travail.

4.1.2. Le règne de l'État social actif

Le règne de l'État social actif dépeint un univers où, en 2040, les États ont quasiment perdu tout pouvoir de décision, ou plutôt l'ont transféré à l'Union européenne dont les Directives sont dictées par de grandes multinationales. En Belgique, la politique de l'efficience a conduit à un décharnement du service public. La démocratie libérale représentative est à plat. La confiance envers les partis et les élus est au plancher alors que domine le modèle néolibéral d'une économie capitaliste.

Le développement des technologies guide le marché du travail dont la dualisation est à son paroxysme. D'une part, les personnes suffisamment qualifiées, en quête de sens et de qualité de vie avec une volonté de se consacrer davantage à la famille et aux loisirs, se voient accorder des avantages à la fois salariaux et dans l'aménagement de leurs conditions de travail (tels que la réduction du temps de travail ou l'augmentation des prestations en télétravail). Ceci survient à des postes pour lesquels l'attractivité de l'emploi est devenue clé pour contrer les difficultés de recrutement, le turn over et l'absentéisme. D'autre part, de nombreux travailleurs peu qualifiés cumulent en mode débrouille plusieurs emplois via un système de flexi-job étendu. Pour eux, la concurrence avec la main d'œuvre étrangère, les préposés des jobs « complément pension » et l'extension du travail étudiant n'arrange rien. Les politiques de relance de la compétitivité des entreprises se sont accompagnées d'un assouplissement de la réglementation sur la durée du travail et sur le temps de repos, sur les horaires atypiques ou encore, sur les barèmes de salaires minimums. En parallèle, l'ubérisation (mise en relation directe des clients et des prestataires via des plateformes numériques) prend communément la forme d'un salariat déguisé.

La société est fragmentée. L'État n'assume plus seul la fonction d'assurer l'accès aux droits fondamentaux à ses citoyens. En effet, les fonctions et services de la protection sociale ont été largement privatisés lors d'un basculement vers le système assurantiel. Alors que les aides publiques sont plafonnées sous le seuil de pauvreté, pour celles et ceux dont la couverture d'assurance est insuffisante ou qui sont tout

simplement « non-assurables », il reste les projets sociaux portés par les fondations philanthropiques et le mécénat. Ainsi, les chômeurs, les malades, les pensionnés les moins nantis dépendent de ces projets qui n'ont cependant rien de structurels. Les équilibres trouvés sont fragiles.

Dans ce contexte, la classe moyenne inférieure se paupérise. Il est fréquent que plusieurs générations vivent sous le même toit. Les jeunes n'ont plus les moyens d'acquérir un logement. Les plus âgés n'ont plus les moyens d'aller en maison de repos. Si la valeur de l'effort est prônée comme moteur de la réussite individuelle, dans les faits, pour beaucoup, le courage et l'énergie donnée à la tâche ne suffiront pas.

4.1.3. Le virage conservateur « new wave »

Le scénario du virage conservateur new wave nous emmène dans une aire où, en 2040, l'insécurité plane. La guerre a franchi durablement les frontières à l'Est de l'Europe. Au sud, les politiques anti-immigration imposent une présence militaire constante. L'armée belge est au front. La police fait quant à elle régner l'ordre au sein du royaume où la biométrie facilite les contrôles d'identité. La reconnaissance faciale est aussi d'une aide précieuse pour localiser les auteurs de troubles, particulièrement lorsque s'applique l'interdiction de se réunir dans l'espace public. En effet, par intermittence, un état d'urgence fait supplanter un État policier à l'État de droit. Ce climat entretient un repli identitaire, terreau d'une extrême droite bien installée sur le vieux continent.

Dans une Belgique confédérale, les grandes questions de société s'arbitrent par référendums au niveau des entités fédérées. Ces consultations populaires se réalisent dans un contexte ultra médiatisé où l'intervention de personnalités clivées et d'influenceurs assure la polémique, tout comme les sondages auprès des téléspectateurs qui sont invités à donner leur opinion dans un fil de discussion continu. Sous le couvert de la liberté d'expression, ces débats sont largement conditionnés par le courant politique dominant et les médias (réseaux sociaux, presse, etc.) entièrement détenus par les plus grosses fortunes mondiales.

Par ailleurs, les pays occidentaux sont passés en économie de guerre. La relocalisation de l'industrie et de l'agriculture, non sans mal, s'accompagne d'un besoin en main d'œuvre énorme. Une plateforme des services publics de l'emploi dirige les travailleurs là où il y a un besoin en temps réel. Ainsi, le travailleur n'est plus forcément lié à un employeur unique mais plutôt à un groupement par secteurs d'activité. Lorsque

la main d'œuvre fait défaut, depuis la généralisation du service militaire, les miliciens sont mobilisés comme force de travail complémentaire, aux côtés des allocataires sociaux qui réalisent là leur stage d'insertion. L'emploi est accessible même si la nature du travail et l'ampleur de l'offre varie en fonction de la proximité d'infrastructures industrielles ou d'un pôle technologique. En conséquence, l'on observe un exode professionnel laissant par endroit des quartiers fantômes.

En outre, s'il y a de l'emploi, les conditions y sont rudes. Les possibilités d'ascension sont réduites. Les études et les examens permettant d'accéder à un poste à responsabilité sont largement réservés aux élites. Les inaptes se retrouvent quant à eux rapidement à charge de leur famille. Du côté des soins de santé, ils sont axés sur la relance de la natalité. Le suivi médical global est désormais l'apanage des plus fortunés. Dès lors, pour le quidam, les perspectives sont maigres. La population endosse les privations pour favoriser l'effort sécuritaire. Parmi elle, une frange disparaît de tout radar et une économie parallèle s'installe.

4.2. Mieux comprendre le présent à l'aune des trois scénarios

En tant que fédération sectorielle, CAIPS vise une société inclusive où tout citoyen aurait l'occasion de s'émanciper socialement. S'émanciper équivaut à sortir d'un statut de non-reconnaissance, d'aliénation voire de discrimination. En s'émancipant, la personne accède à la dignité. Elle développe son aptitude à défendre son point de vue et à faire valoir ses droits fondamentaux. Elle prend activement sa place au sein de la société. La fédération CAIPS trouve ses fondements dans des valeurs de progrès social, de justice sociale, d'autonomie individuelle, de solidarité, d'égalité des chances et d'égalité des genres. Elle vise avec ses membres et partenaires à atteindre l'égalité des conditions dans l'accès à la formation, à l'emploi, aux actions d'insertion et d'intégration, à la vie en société et à la citoyenneté. Pour cela, CAIPS défend la légitimité des missions sociétales d'insertion et promeut une gestion publique qui soutient les opérateurs à hauteur de leurs actions. Cette perspective amène CAIPS à considérer que tout individu est en mesure de participer positivement à la société. L'enjeu collectif et éminemment démocratique est qu'il soit donné à chacun l'occasion d'en trouver librement la manière. Autrement dit, l'individu n'est pas seul. La société elle-même porte une responsabilité dans la prévention des mécanismes de désaffiliation sociale et dans les opportunités de (re)mobilisation qui sont proposées aux citoyens.

C'est à l'aune de cette posture que nous considérons que, parmi ces trois scénarios, l'un est désirable et fixe un cap à atteindre, alors que les deux autres constituent des repoussoirs qui permettent d'identifier des lignes rouges à ne pas franchir pour préserver la possibilité du premier.

4.2.1. Un scénario désirable qui fixe un cap à atteindre

Dans un tel cadre, le scénario du redesign social-écologique apparaît comme le seul scénario souhaitable. Il est, en effet, le seul dans lequel la société fait un mouvement vers le citoyen dans une volonté inclusive qui respecte véritablement la dignité de la personne. Il est aussi le seul à proposer un modèle d'apprentissage collectif via une innovation qui ne soit pas nécessairement le résultat de dynamiques concurrentielles (comme c'est le cas dans le règne de l'État social actif) mais instituées dans des pratiques de démocratie participative.

La formalisation de ce scénario permet d'informer le travail de défense du secteur, voire d'inspirer. Pour autant, sa vraisemblance n'est pas des plus élevées. Pour advenir, un changement de cap affirmé serait nécessaire. Son opérationnalisation supposerait des transformations profondes à plusieurs niveaux. D'une part, le modèle de la sécurité sociale requiert un refinancement via des politiques fiscales de redistribution équitable de la richesse. En outre, le modèle économique suppose un balisage de l'utilité sociale et une limitation de la sortie des dividendes vers les actionnaires via une démocratisation de l'entreprise. Ensuite, le modèle de subventionnement public implique une extension de la liberté pédagogique à une liberté de mission pour les opérateurs subventionnés via une gouvernance adaptative. Enfin, le modèle de l'insertion concerné relève d'une transformation au niveau des contextes de travail parallèle à une montée en compétences de la personne via une action d'intermédiation.

La réalisation d'un tel scénario supposerait d'aller à contre-courant pour réarticuler les niveaux de pouvoir (au minimum depuis l'Europe jusqu'au niveau communal) sur la question des solidarités et du travail, dans une conception qui ne soit pas celle d'un alignement à l'économie de marché mais bien d'un investissement du droit et de la justice. Si un tel avènement paraît lointain, le premier pas à portée des acteurs soucieux de le faire advenir semble être d'insuffler un réinvestissement local de la démocratie, par une montée en compétences des citoyens sur les grandes questions de société. Il s'agit de réapprendre à débattre, à prendre position, à

questionner et à décider sans pour autant écraser le point de vue de l'autre. Apprendre sur la base d'une diversité de points de vue, investir l'éducation permanente et plébisciter des assemblées citoyennes (qui font intervenir des témoins du vécu, des travailleurs de terrain et des experts thématiques) est, à nos yeux, la meilleure option.

4.2.2. Deux scénarios repoussoirs qui posent des limites à ne pas franchir

Nous avons décrit trois scénarios dont deux sont selon nous des repoussoirs, dans le sens où ils incluent pour bon nombre de citoyens un recul majeur concernant leur accès aux droits fondamentaux. Dans le règne social actif, l'individu doit se conformer aux marchés tandis que dans le virage conservateur new wave, il doit s'assujettir à un régime de valeurs dominant porté par des élites. Dans les deux cas, les mécanismes de solidarité ne sont plus réellement une affaire de l'État.

Nous pouvons décrire la situation présente à la croisée de ces deux scénarios qui s'hybrident. Il y a peu, nous aurions pu qualifier le règne de l'État social actif de scénario tendanciel. Autrement dit, si rien ne change, tout nous y conduit. Aujourd'hui, nous serions plus prudents. En effet, si nous restons bien ancrés dans cette veine, nous observons aussi des ingrédients du virage conservateur new wave.

4.2.2.1. *Des conditions propices au règne de l'État social actif qui se voient renforcées*

Dans le règne de l'État social actif, ce n'est pas de la responsabilité du politique de créer des emplois attractifs sur les segments peu qualifiés. C'est d'abord de la responsabilité du citoyen d'en trouver au risque de perdre ses droits. C'est ensuite de la responsabilité des services qui l'accompagnent de l'y conduire promptement au risque de perdre leur subvention, tout en étant sommés de faire mieux avec moins de moyens. Une mise en concurrence féroce des opérateurs du secteur de l'insertion s'organise en appliquant une logique compétitive marchande. D'une part, ceci réduit considérablement le nombre et la diversité des opérateurs en question (surtout parmi ceux issus du monde associatif et des coopératives). D'autre part, ceci joue à la défaveur des citoyens « non rentables ». Le parcours d'insertion en devient presque mécanique où le chômeur passe dans une machinerie qui viendrait réparer son inemployabilité. L'orientation est connue d'avance : métier en pénurie. L'on donne ainsi autorité aux marchés dans une logique adéquationniste.

Dans ce scénario, si d'aucuns accumulent des capitaux, à l'inverse, le risque de pauvreté est palpable pour un nombre croissant de citoyens. Tout « accident de parcours » peut s'avérer mortifère. La promesse de la disponibilité d'emploi est brandie

dans une course à la croissance. Dans les faits, trouver un emploi convenable n'est pas si simple. Cette réalité touche même des travailleurs qualifiés de la classe moyenne dans des secteurs désinvestis tels que le social et l'environnement ou dans des secteurs où les conditions de travail sont aux antipodes selon que l'employeur soit public ou privé, notamment en matière de santé et d'éducation.

Actuellement, de multiples mesures des gouvernements en place renforcent les conditions d'un règne de l'État social actif. L'on assiste à une série de transferts de responsabilité de l'État : (1) du fédéral vers les autres niveaux de pouvoir, (2) entre compétences ministérielles sans transfert des budgets attenants, (3) du politique sur les services publics et les opérateurs qui en remplissent des missions déléguées ainsi que (4) du politique sur le citoyen. Ce phénomène se traduit par la conditionnalité renforcée des droits, une marchandisation et/ou la réduction voire l'abandon pur et simple de certains services publics.

4.2.2.2. Des ingrédients du virage conservateur new wave qui sont bien présents

Le phénomène décrit ci-avant s'inscrit sur un fond narratif d'une autre teneur, qui nous rappelle notre troisième scénario. Les chômeurs et les malades sont présentement accusés de fainéantise puis de tirer parti à leur bon gré d'avantages sociaux, les voilà érigés tels un bouc émissaire. Si la situation perdure, il est imputé à des groupes professionnels d'y collaborer (services publics inefficaces, médecins trop conciliants, associations qui propagent des idéologies de gauche, etc.). Le pouvoir exécutif deviendrait un justicier dont la mission serait de réparer le dommage commis vis-à-vis de l'honnête travailleur au bénéfice de la santé économique du pays. Le message se propage à coups de polémiques et de débats où la disqualification de l'opposant (partis d'opposition, médias, corps intermédiaires, manifestants, etc.) est d'usage tout comme l'est l'utilisation d'un argumentaire qui fait du fait divers une généralité.

Les mots et le ton diffèrent selon les partis et les personnalités politiques. Parfois le silence des uns permet un meilleur écho au discours des autres, dans une majorité partagée. Parfois la polémique va trop loin et les Engagés se désolidarisent du propos de leur partenaire le MR, comme cela a été le cas, par exemple, concernant la proportion d'exclus du chômage qui ne sont pas belges (Le Soir, 30 octobre 2025). Quoiqu'il en soit, le message véhiculé par les gouvernements en place est limpide. L'effort budgétaire et le changement de modèle sont une nécessité urgente. À politique inchangée, l'État Providence serait sur le point de s'effondrer

(selon la formule utilisée). Vers où nous emmènent-ils vraiment sachant que la Belgique a basculé de l'État Providence à l'État social actif il y a déjà 25 ans ?

Un autre élément interpellant est le systématisme avec lequel sont écartés bon nombre d'avis émis sur les projets de réforme par les institutions publiques et instances consultatives qui en ont le mandat. Nous avons précédemment mentionné le cas de la Cour des comptes concernant l'estimation des retombées de la réforme du chômage sur le budget de l'État ou encore, celui du CESE-W sur ce qui est à considérer comme un résultat pour un centre d'insertion socioprofessionnelle.

Pour sortir strictement du thème de l'insertion, nommons aussi l'avant-projet de loi permettant au gouvernement, si la loi est adoptée, d'interdire des organisations évaluées comme « radicales », menaçant l'activisme et les mouvements sociaux. L'Institut Fédéral pour la protection et la promotion des Droits Humains a remis un avis considérant qu'il s'agit là d'une atteinte disproportionnée à la liberté d'association et à la liberté d'expression. Cet avant-projet représente un glissement dangereux du pouvoir judiciaire vers le pouvoir exécutif (RTBF, 17 octobre 2025). Nommons également la note préalable au conclave budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui révélait l'intention des libéraux de supprimer les subsides de certains organismes d'Education permanente au prétexte qu'ils constitueraient un financement indirect des partis politiques (Le Soir, 25 septembre 2025).

4.2.2.3. L'enjeu démocratique sous-jacent

Alors qu'il est demandé un effort collectif pour redresser le budget, qui compose réellement le collectif ? Qui endosse cet effort ? Qui en bénéficie ? Qui a voix au chapitre ? Dans une société démocratique, questionner ponctuellement l'orientation des valeurs collectives et l'allocation des ressources publiques apparaît salutaire. Les élections en sont bien sûr un moment clé, le rappel que le peuple est souverain et que son pouvoir s'exerce via les représentants élus. Mais la démocratie libérale, représentative et parlementaire, telle qu'on la connaît dans les démocraties occidentales, ne s'arrête pas là. Elle repose aussi sur l'État de droit, la séparation des pouvoirs et le respect des droits fondamentaux. Les élus qui forment la majorité composent, entre l'exécutif et le législatif, avec les élus des partis d'opposition et avec un contre-pouvoir que sont, principalement, la presse et les corps intermédiaires. Leur fonction est de garantir la vitalité du débat démocratique, de porter la voix des citoyens entre deux élections, d'éviter la tyrannie et de donner à voir des alternatives.

Aujourd'hui, à l'appel des syndicats et d'une part du secteur associatif, les manifestations et les grèves se multiplient, avec une participation populaire significative. Le ton se durcit. Les interpellations parlementaires se multiplient elles aussi. L'on peut lire des cartes blanches dans la presse qui visent à alerter l'opinion publique, par exemple, sur l'asphyxie du secteur associatif (Le Soir, 20 mars 2025). Des analyses circulent pour objectiver la situation telle que sur l'état du marché du travail wallon à la veille de la réforme de l'assurance-chômage (voir Philippe Defeyt, 2025). Enfin, le recours aux Cours et Tribunaux est un autre moyen de résistance activé, dont témoigne par exemple la contestation de la réforme de l'assurance-chômage devant la Cour Constitutionnelle (RTBF, 29 octobre 2025).

Si l'option d'un virage conservateur se conjuguant à un État social actif dur constitue un repoussoir, il nous rappelle la nécessité absolue de préserver ces modes d'expression pour qu'ils persistent à la faveur de la concertation. Il nous impose de défendre des évaluations rigoureuses des politiques publiques, qui intègrent également des savoirs d'usage, mais aussi de faire en sorte qu'elles soient prises en compte dans la décision politique. De plus, l'analyse du présent à l'aune de scénarios repoussoirs invite à visibiliser les maillages locaux (public/privé et marchand/non-marchand) qui se jouent parfois des clivages politiques.

5. Conclusion

Dans cette étude, nous nous sommes intéressés à l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs. Nous avons traité la problématique de la conception des politiques d'activation dans un contexte actuel de profondes modifications. Alors que la rigueur budgétaire agit comme un argument d'autorité brandit par les gouvernements en place pour justifier leurs réformes aux niveaux fédéral et régional, peut-on espérer que les mesures atteignent les résultats promis ? Un doute raisonnable est permis. Il serait même de bon ton pour anticiper une gestion un minimum adaptative.

Une revue de la littérature portant sur les politiques d'activation a permis d'identifier deux éléments centraux. D'une part, la conditionnalité renforcée des droits a rarement atteint les objectifs qui lui étaient assignés. D'autre part, l'impact des dispositifs d'insertion est en réalité peu connu en Wallonie. L'incertitude qui entoure

l'effet des réformes est indéniable, qu'elles portent sur la limitation dans le temps des allocations de chômage ou sur les dispositifs d'insertion qui accompagnent et forment les chômeurs. Au vu des conséquences qu'elles impliquent pour des dizaines de milliers de personnes, du risque de pauvreté qu'elles font directement encourir aux chômeurs et indirectement aux travailleurs en cas de perte d'emploi, un véritable débat citoyen paraîtrait salubre. Une seule et unique voie s'ouvre-t-elle réellement à nous ?

Un travail prospectif a alors ouvert le champ des possibles à travers trois scénarios contrastés : le redesign social écologique, le règne de l'État social actif et le virage conservateur new wave. Nous considérons le scénario du redesign social écologique comme inspirant. Même si sa probabilité d'advenir prochainement ne paraît pas des plus vraisemblables, il est le seul à véhiculer les valeurs d'une société inclusive. Il supposerait plusieurs basculements dont les principaux sont un refinancement de la sécurité sociale, une démocratisation de l'entreprise, une gouvernance adaptative du subventionnement public et une action d'intermédiation pour l'insertion des chômeurs.

Les deux autres scénarios sont à nos yeux repoussoirs. Le règne de l'État social actif pourrait être considéré comme le scénario tendanciel, vers lequel nous nous dirigeons si rien ne change, si ce n'est que des ingrédients du virage conservateur new wave viennent s'y immiscer. D'un côté, les marchés donnent le ton dans un modèle adéquationniste de l'insertion. De l'autre, c'est le modèle démocratique et la concertation qui se voient mis en péril à la faveur d'un pouvoir étendu de l'exécutif.

Résister par tous les moyens démocratiques est primordial lorsque nous nous trouvons aux embranchements qui nous conduisent vers un avenir que nous jugeons peu souhaitable. Infléchir la trajectoire actuelle ne se fera pas sans l'apparition d'une proposition politique alternative sérieuse, qui semble, à ce stade, insuffisante. Il est impératif de réinventer du commun où se rejoignent les solidarités et la soutenabilité environnementale, en y incluant l'entreprise. Il est essentiel de réaffirmer un socle de valeurs communes, un « nous », qui inclut le droit à la différence et qui réinstaure plutôt que de les déliter, les solidarités entre les régions, entre les travailleurs et les chômeurs ou les malades, entre les mieux lotis et ceux qui le sont moins. Un sursaut démocratique est attendu. Il pourrait venir d'une réappropriation par le citoyen des grandes questions de sociétés, voire dans une certaine mesure de la décision politique, par le biais d'assemblées citoyennes. Le premier pas serait de permettre la montée en compétences du plus grand nombre pour inviter au débat dans une forme

dont la finalité n'est pas d'écraser le point de vue de l'autre mais d'apprendre sur la base d'une diversité d'expériences.

Postface, par Julien CHARLES

Dans une société salariale, l'emploi constitue le vecteur principal d'insertion dans la société, entre autres parce qu'il ouvre l'accès à certains droits pour les travailleurs. Durant la période dite des « trente glorieuses », les pouvoirs publics ont soutenu le développement industriel, permettant aux entreprises d'engendrer des gains de productivité massifs qui ont en partie été mobilisés pour étendre les droits des salarié.e.s. Bien que très bref, ce rappel nécessite d'être formulé dès que l'on s'intéresse aux actions menées en faveur de l'insertion socio-professionnelle.

C'est en effet dans ce cadre que des associations d'éducation populaire ont progressivement déployé des actions destinées à ce que les personnes exclues de la société salariale recouvrent leur pleine citoyenneté dans et par le travail. Ces initiatives associatives ont été développées à partir du milieu des années 1970 et ont ensuite été progressivement soutenues par les pouvoirs publics, pérennisées par l'adoption de différents textes de loi. Cette reconnaissance est allée de pair avec un formatage progressif des actions associatives, certaines étant reconnues dignes d'être financées et d'autres pas, la frontière évoluant au fil des décisions des gouvernements.

Simultanément à ce que les associations cherchent à intégrer au sein de la société salariale ceux qui en sont exclu.e.s, celle-ci a été profondément mise à mal. En effet, dans les entreprises, le recours à la sous-traitance s'intensifie et les relations d'emploi se transforment. Intérim, temps partiels subis, désocialisation des revenus du travail : les possibilités d'écart à la norme salariale se multiplient. Aujourd'hui, nombre de personnes ne bénéficient plus des protections assorties au statut salarié à temps-plein. Le monde du travail reste néanmoins un espace important de construction de soi, d'inscription dans des collectifs et d'accès à certains droits. Plus encore, selon certaines enquêtes, il semblerait que l'expérience d'un certain degré d'autonomie au travail constitue un rempart contre l'abstentionnisme et la montée de l'extrême droite.

Suite à la régionalisation des politiques d'emploi d'abord, de formation professionnelle ensuite, les visées associatives initiales d'émancipation ont été confrontées à de nouvelles attentes des pouvoirs publics. Ces derniers conçoivent progressivement l'insertion socio-professionnelle comme un outil destiné à répondre aux besoins des entreprises, entre autres pour répondre à ce qui est alors identifié comme un problème de « métiers en pénurie ». En outre, lorsque l'inscription en

formation est imposée à un futur stagiaire par un agent du service public de l'emploi, elle prend une dimension contraignante qui lui était jusqu'alors étrangère.

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre le déploiement de l'Etat social actif : la recherche d'augmentation du taux d'emploi va de pair avec un détricotage des protections offertes par ce dernier. Comme le synthétise clairement cette étude, les moyens mobilisés pour y parvenir consistent principalement à rendre les situations de non-emploi moins désirables et à conditionner l'accès à certains droits à la démonstration d'un comportement actif de recherche d'emploi. Néanmoins, les analyses citées ici montrent que ces mesures tendent à renforcer l'exclusion de certains groupes sociaux. En outre, ces conditionnalités mettent les personnes en situation d'inégalités, au sens où certains bénéficiaires potentiels ne sont pas en mesure d'activer leurs droits (par défaut d'informations des bénéficiaires, interprétations variables de la législation par les intermédiaires du marché du travail...). En effet, l'exclusion de l'emploi n'implique pas automatiquement la perception d'allocations de chômage et les conditions d'accès au bénéfice des allocations de chômage est calqué sur un modèle de l'emploi (grosso modo CDI temps-plein) qui n'est pas soutenu par les pouvoirs publics. Autrement dit, nombre de personnes travaillent sans être en mesure d'activer leurs droits aux allocations de chômage : parce qu'elles n'ont pas accès au statut de salarié, parce qu'elles prestent des contrats courts, parce qu'elles réalisent trop peu d'heures...

Ces éléments permettent de rappeler que la réduction du taux de chômage n'implique pas une augmentation proportionnelle du taux d'emploi, encore moins s'il est question d'emploi de qualité et de travail convenable. Comme le rappelle cette étude, les résultats mitigés des politiques d'activation menées ces 25 dernières années en Belgique et ailleurs ne permettent pas d'anticiper un effet positif de celles-ci sur le retour à l'emploi. Elles contribuent en outre à un glissement conceptuel décisif : si ce n'est plus l'inscription dans une catégorie collective qui autorise l'accès aux droits mais les actions individuelles, c'est parce que le chômage est conçu comme une conséquence de comportements individuels défaillants plutôt que comme une responsabilité collective de la société. L'accompagnement des personnes privées d'emploi se trouve alors de plus en plus individualisé et contractualisé, cherchant à s'adapter aux besoins spécifiques des personnes (plutôt qu'à agir sur les facteurs qui produisent chômage et exclusion) : orientation, conseil et coaching en insertion, bilan de compétences, définition du projet personnel et professionnel, formation,

placement... Tendanciellement, cet accompagnement individualisé a néanmoins un impact positif en matière d'insertion vers l'emploi. Mais aujourd'hui, cette individualisation est de plus en plus inscrite dans une logique bureaucratique de pilotage automatisé, elle-même fondée sur des indicateurs standardisés. Il apparaît pourtant que si l'accompagnement individualisé est bénéfique, c'est parce qu'il repose sur une relation d'accompagnement durable et en présence, favorable à la reconstruction d'une confiance non seulement en soi mais aussi et surtout à l'égard des autres et des institutions - confiance nécessaire mais non suffisante pour assurer le retour à l'emploi.

Quand on observe les tournants autoritaires que prennent nombre d'Etats démocratiques, la question centrale qui se pose est de savoir si les politiques publiques, y compris en matière d'emploi et de formation, cherchent à approfondir la démocratie ou, au contraire, à accélérer le virage fascisant. Aujourd'hui plus encore qu'hier, c'est à l'aune du principe démocratique que doit être évaluée toute politique publique. L'endettement de la Région wallonne est un sujet crucial, mais la défense de nos droits et libertés démocratiques l'est au moins tout autant. Depuis les dernières élections, des discours de plus en plus critiques à l'égard du travail mené par les acteurs de l'insertion socio-professionnelle sont formulés par certains des représentants des partis impliqués dans les nouveaux gouvernements. Il faut sans aucun doute continuer à mener des évaluations de ces actions pour étayer ces critiques. Elles ne peuvent cependant jamais faire abstraction des transformations brutales du monde du travail prémentionnées. Ces évaluations peuvent évidemment conduire à des révisions, potentiellement importantes, des dispositifs réglementaires encadrant le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Mais ces transformations ne peuvent se faire contre les principes fondateurs du secteur et en négligeant la nécessité d'agir en parallèle sur le contexte dans lequel œuvrent les acteurs de l'accompagnement et de l'insertion.

C'est précisément ce que permet d'éclairer la formulation de trois scénarios prospectifs dans cette étude. Parmi ceux-ci, un seul offre un contexte favorable à la redéfinition d'une prospérité partagée articulant enjeux écologiques et sociaux, institue une solidarité élargie assurant des conditions de vie digne pour toutes et tous, et réalise l'égalité politique assurant à chacun·e les moyens de définir sa propre vie et de contribuer à la définition du cadre de notre existence collective. Il nous paraît plus que jamais nécessaire de déployer et de soutenir les initiatives qui adressent

simultanément ces trois enjeux. Citoyens, secteur associatif, organisations syndicales, chercheurs engagés et acteurs de l'économie sociale doivent parvenir à agir de concert pour défendre et renforcer les conditions nécessaires au déploiement de telles initiatives, y compris en termes de financement (public ou privé). Parmi ces initiatives, celles qui sont à la fois audacieuses (nuisant au capitalisme tout en n'imposant pas de sortir du monde pour être mises en œuvre) et opérationnelles (dont la mise en œuvre est réelle et les effets produits sont à la hauteur des enjeux identifiés) doivent faire l'objet d'un soutien particulièrement actif, entre autres en termes de publicisation des pratiques, d'apprentissage collectif et de défense face aux tentatives potentielles de désamorçage.

Pour éviter la survenue des deux scénarios repoussoirs et conserver un contexte politique, économique et environnemental qui permette l'avènement de celui que nous jugeons désirable, il convient aussi de lutter contre les projets destructeurs et nocifs. Certaines propositions actuellement sur la table des gouvernements (régional, communautaire et fédéral) conduiront, si elles sont mises en œuvre, à des reculs irréversibles. Regardons de l'autre côté de l'Atlantique et les premiers mois de la Présidence de Trump, nous verrons que ce genre de menaces est bien réel. Dans chacun de nos secteurs, et donc y compris au sein de l'insertion sociale et professionnelle, il nous faut urgemment identifier ces points de bascules avec les participants, les faire connaître, mobiliser les citoyens et ensemble empêcher leur avènement. C'est une condition nécessaire, même si pas suffisante, à l'avènement du scénario socio-écologico-démocratique.

Références

- Bayenet, B., Rodriguez Conde, M., Tojerow, I. & Zaytseva, A. (2024), « Limitation des allocations de chômage dans le temps : une mesure efficace ? », *Policy Brief*, 24/08, p. 1-14.
- Boudraa, L. & Chaker, R. (2023), « L'accompagnement des demandeurs d'emploi longue durée post-formation. Quels sont les effets du suivi à distance ou physique et du soutien perçu sur le retour à l'emploi ? », *Formation et profession*, 31/1, p. 1-20.
- Brotcorne, P. (2016), « Formations professionnelles d'adultes en risque de précarité : une lecture en termes de capacités. », *Dynamiques régionales*, 4, p. 29-40.
- Brunet, S. & Guyot, J.-L. (2014), « Construire les futurs. Contributions épistémologiques et méthodologiques à la démarche prospective. », *Presses universitaires de Namur*, 225 p.
- Cassiers, I. (2005), « De l'État providence à l'État social actif : quelles mutations sous-jacentes ? », *Regards économiques*, 36, p. 1-13.
- Castaigne, M. (2023), « Les pièges à l'emploi : quand travailler coûte. Analyse d'une remise à l'emploi pas toujours simple pour les bénéficiaires du revenu d'intégration. », *Analyse de la fédération des CPAS*, p. 1-6.
- CESE Wallonie (2025), « Rapport sur l'exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle », *Avis n°1614 publié le 14 avril 2025*, p. 1-12.
- Cockx, B., Declercq, K., Dejemeppe, M. & Van der Linden, B. (2022), « Priver les jeunes d'allocations d'insertion est-il un remède efficace pour lutter contre l'abandon scolaire et le chômage ? », *Regards économiques*, 171, p. 1-12.
- Cockx, B., Dejemeppe, M. & Van der Linden, B. (2007), « Le Plan d'Accompagnement et de Suivi des chômeurs favorise-t-il l'insertion en emploi ? », *Regards économiques*, 49, p. 1-19.
- Cockx, B., Lechner, M & Bollens, J. (2023), « Priority to unemployed immigrants ? A causal machine learning evaluation of training in Belgium. », *Labour Economics*, 80, 102306.
- ConcertES (2025), « L'impact social en Wallonie, évaluer autrement. », *Page web consultée le 5 novembre 2025*.

- Cour des comptes (2024), « 181e Cahier – partie II : Cahier 2024 relatif à la sécurité sociale. », *Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants (Bruxelles, octobre 2024)*, 94 p.
- Cour des comptes (2025), « Commentaires et observations sur les projets de budget de l'État pour l'année budgétaire 2025. », *Rapport adopté en assemblée générale de la Cour des comptes du 15 mai 2025*, 96 p.
- Defeyt, P. (2025), « L'état du marché du travail wallon à la veille du grand bouleversement. Note statistique. », *Analyse de New IDD*, p. 1-6.
- Dock, T. (2020), « Pour un abandon du principe d'inemployabilité. », *Revue Démocratie*, 11/11, p. 5-9.
- Fougère, D., Kamionka, T. & Prieto, A. (2010), « L'efficacité des mesures d'accompagnement sur le retour à l'emploi. », *Revue économique*, 3/61, p. 599-612.
- Franssen, A. (2008), « L'État social actif : une reformulation du contrat social ? », *Res Socialis*, 33, p. 99-122.
- Gaudron, J.-P., Bernaud, J.-L. & Lemoine, C. (2001), « Évaluer une pratique d'orientation professionnelle pour adultes : les effets individuels du bilan de compétences. », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 30/4, p. 1-25.
- IWEPS (2016), « Du chômage aux chômeurs. », *Dynamiques régionales*, 4, 55 p.
- IWEPS (2025), « Métiers en pénurie : s'il suffisait de former ?! », *Décryptage*, 27 p.
- Kesavan, M. (2025), « Majoritarisme : l'idéologie des extrêmes droites mondiales. », *Philosophie magazine*, numéro spécial, p. 21-26.
- Lavitry, L. (2018), « Indicateurs de performance et suivi individualisé à Pôle emploi : les effets paradoxaux de la qualité de l'accompagnement. », *Informations sociales*, 3/198, p. 86-95.
- Le Forem (2017), « Que sont devenues les personnes arrivées en fin de droit aux allocations d'insertion ? Suivi de parcours des demandeurs d'emploi en fin de droit en 2015 identifiés dans les bases de données du Forem. », *Le Forem : Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (Charleroi)*, 11 p.
- Le Forem (2021), « Analyse des besoins pour l'insertion à l'emploi des demandeurs d'emploi. », *Le Forem : Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (Charleroi)*, 51 p.

- Le Monde (2025), « Jean-François Bayart, sociologue : Les idéaux politiques de la génération Z sont très ambivalents, et facilement récupérables », *Article de presse publié le 9 novembre 2025*.
- Le Soir (2025), « Lente asphyxie du monde associatif : On voudrait supprimer l'associatif qu'on ne s'y prendrait pas autrement », *Article de presse publié le 20 mars 2025*.
- Le Soir (2025), « Entre MR et Engagés, pas la même vision sur l'éducation permanente (infographies). », *Article de presse publié le 25 septembre 2025*.
- Le Soir (2025), « Polémique sur les exclus du chômage : le ministre Clarinval devra se justifier au Parlement. », *Article de presse publié le 20 octobre 2025*.
- Manço, A. (2024), « Accélérer l'insertion de personnes migrantes peu qualifiées et faiblement francisées : une recherche-action durant la pandémie dans le secteur hospitalier belge. », *Alterstice*, Volume 12/1, p. 67-77.
- ONEM (2021), « Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage. Évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010-2020. », *ONEM (Bruxelles)*, 55 p.
- ONEM (2024), « Spotlight : L'incidence des contrats de travail flexibles sur l'ouverture du droit aux allocations de chômage. », *ONEM (Bruxelles)*, 38 p.
- ONEM (2025), « Les chiffres fédéraux des chômeurs indemnisés. Mois : Janvier 2025. », *ONEM (Bruxelles)*, 29 p.
- Parent, G. & Sautory, O. (2014), « L'accompagnement des demandeurs d'emploi. Effets du renforcement et de l'externalisation du suivi. », *Travail et emploi*, 3/139, p. 75-89.
- RTBF (2025), « La "loi Quintin" sur l'interdiction des organisations radicales : une atteinte à la séparation des pouvoirs ? », *Article de presse publié le 17 octobre 2025*.
- RTBF (2025), « Syndicats et société civile demandent une annulation de la réforme du chômage à la Cour constitutionnelle. », *Article de presse publié le 29 octobre 2025*.
- Ruby, C. (2018), « La démocratie de l'expérience, selon John Dewey. », *Nonfiction : Le quotidien des livres et des idées*, 9465, p. 1-5.
- Sirdey, I. & Smith, C. (2024), « Analyse de l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi après la formation professionnelle à Bruxelles. », *Céreq Echanges*, 23, p. 71-83.

- Statbel (2025), « Taux d'emploi et de chômage par Province et par sexe 2000-2024. », *Tableau statistique en ligne consulté le 5 novembre 2025.*
- Van der Linden, B. (2024), « Fin de droit aux allocations de chômage en Belgique. Pourquoi, pour qui, comment ? », *Présentation de l'IRES UCLouvain*, 32 p.
- Wright, G., Ron Bradfield R. & Cairns, G. (2012), « Does the intuitive logics method— and its recent enhancements— produce “effective” scenarios ? », *Technological Forecasting & Social Change*, 80/4, p. 631-642.
- Zune, M., Demazière, D. & Ugeux, E. (2017), « Les expériences de l'exclusion du chômage. », *Recherche qualitative réalisée pour l'Observatoire bruxellois de l'emploi*, 98 p.